

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 402 Jeudi 16 Juillet 2020 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

**Membres du BEX excusés :** Peggy DICKENS, Vincent LECRUBIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 17 h 30

<b>SUIVI</b>	
Hommage à Vincent BLANCHET	<p>Nous avons appris la semaine dernière, le départ brutal de Vincent BLANCHET, ancien Vice-président de la Fédération, ancien Président du Conseil Fédéral. Entré en 1983 à la commission Loisir Tourisme puis au sein de la Commission Plein Air, il a pris la première présidence de la Commission Nationale Kayak Polo. Il a assuré deux mandats de Vice-président de la Fédération tout en étant impliqué dans l'Association Leo Lagrange, et poursuivi par deux mandats de Président du Conseil Fédéral. Il avait encore accepté en 2016, la Présidence de la Commission de Discipline de première instance.</p> <p>Le BEx exprime toute sa reconnaissance pour son engagement, sa capacité à fédérer, et son investissement au service du développement de notre fédération.</p> <p>Un hommage lui a été rendu sur le site fédéral et le sera à nouveau lors de l'AG fédérale.</p> <p>Le BEx présente toutes ses condoléances à sa famille. Didier CHAVRIER a représenté le Bureau Exécutif lors de ses obsèques.</p>
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances –	Bex Distanciel le jeudi 6 aout à 18 h

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. CR commission Juges et Arbitres	<p>La CNJA a profité du confinement pour travailler et pour associer d'autres personnes en faisant avancer les dossiers. La CNJA engage une rénovation complète du tronc commun de la formation des juges et arbitres nationaux, l'objectif étant de libérer les Commissions Nationales d'Activité, de cette partie de la formation. Cette formation et l'évaluation se feront en ligne via la</p>

	<p>plateforme e-learning fédérale. De plus, le vestiaire Corps Arbitral devrait être lancé ces jours-ci.</p> <p>La CNJA propose aussi de travailler sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une Journée Nationale de l'Arbitrage des Sports de Pagaies et d'une Semaine de l'Arbitrage des Sports de Pagaies en digital. Ces deux actions se feront une année sur deux mais le concept reste à définir.</li> <li>- Réalisation de deux vidéos sur les thèmes suivants : « Pas d'arbitre, pas de compétition » et pour présenter ce qu'est l'arbitrage au sein de la FFCK.</li> </ul> <p>→ Validation par le BEx de ce Compte-Rendu,</p>
<p>2. Demande de subvention ANS matériel lourd et haute performance pour l'équipe de France sprint slalom et paracanoe</p>	<p>Dans la convention d'objectif 2020, l'ANS soutient l'acquisition de matériel lourd et de « haute performance ». Cette aide est prévue pour l'acquisition de matériel pour les disciplines olympiques et paralympiques (sprint, slalom et paracanoe) en vue de la préparation des JO 2021 et aussi pour l'acquisition de matériel « haute performance » pour l'équipement du Pôle olympique et paralympique de Vaires sur Marne (système de captation vidéo sur site, plan d'eau et SEV) et ou encore optimiser le quotidien des athlètes sur ce site.</p> <p>Cette demande doit être et est validée par le Bureau Exécutif, le montant de la subvention sollicitée est de 393 841 euros, ce qui représente 80% de la somme totale prévisionnelle estimée à 492 301 euros.</p> <p>→ Validation de la demande par le BEx,</p>
<p>3. Présence Bex événement</p>	<p>La répartition des Membres du Bex sur les compétitions prévues à partir de la fin août, pour cette fin d'année 2020, selon le tableau ci-joint.</p>
<p>4. Convention Sentiers Nautiques</p>	<p>La convention proposée a pour objet de fixer les règles d'appartenance au programme Sentiers Nautiques®. Un Sentier Nautique® est une offre d'itinérance à la pagaie, portée par une structure de la FFCK. Le parcours proposé doit permettre de découvrir et valoriser le patrimoine naturel, bâti ou industriel du territoire.</p> <p>La FFCK s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre l'offre en valeur sur <a href="http://www.lessentiersnautiques.com">www.lessentiersnautiques.com</a>,</li> <li>- Mettre l'offre sur la plateforme « CanoeGo »,</li> <li>- Mettre à disposition la charte graphique Sentiers Nautiques® pour l'édition des supports de promotion (à la charge de la structure),</li> <li>- Proposer une formation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.</li> </ul> <p>La structure partenaire, signataire de la Convention doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être membre de la FFCK (Affilié ou Agréé) ou comité départemental ou régional de la FFCK,</li> <li>- Remplir la fiche de renseignements de chaque parcours (traces GPS, photos des passages clés...),</li> <li>- Signer la convention d'engagement pour une durée de 3 ans,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'acquitter de la redevance pour les 3 années d'un total de 250 €. Ce tarif pourra être révisé au bout de 3 ans.</li> </ul> <p>→ Validation de cette Convention par le BEx, avec une demande d'étude portant sur l'annualisation du montant de la cotisation.</p>
<p>5. Création d'une fonction de chargé de mission</p>	<p>Le projet fédéral se caractérise par une volonté d'ouverture vers l'ensemble des structures et de développement du nombre de membres agréés. Dans ce cadre une mission de chargé de développement est proposée.</p> <p>La mission tourisme ira cet été à la rencontre des bases d'eau vive, d'eau intérieure et de kayak de mer. Pour sécuriser et faciliter la mise en relation de la FFCK avec les professionnels de l'eau vive, il est proposé de créer une fonction de Chargé de mission afin de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner les bases à visiter cet été,</li> <li>- Participer à ces visites,</li> <li>- Participer à l'analyse du retour terrain,</li> <li>- Accompagner la fédération pour réussir à organiser un séminaire ou un congrès des professionnels des sports de pagaie en novembre 2020, afin de poser les bases d'un réseau, au sein de la FFCK.</li> </ul> <p>Cette mission est mise en place jusque fin 2020 et fera l'objet d'un bilan.</p> <p>→ Validation de la création de cette mission par le BEx,</p>
<p>6. Compte-rendu du bureau enseignement formation du 10 juin 2020</p>	<p>Ce Compte-Rendu précise des éléments sur beaucoup d'aspects abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de la formation avec la Commission Nationale des Juges et Arbitres pour la partie du tronc commun de formation des Juges et des Arbitres en E-Learning,</li> <li>• Compte rendu de la réunion capacité environnement des Pagaies Couleurs,</li> <li>• Préparation des supports de formation H1 Pagaies Couleurs,</li> <li>• Relecture des Référentiels Pagaies Couleurs,</li> <li>• Intégration des Pagaies Couleurs sur notre système d'information (cahier des charges GOAL),</li> <li>• Mise en place du Monitorat Eau Calme.</li> </ul> <p>→ Validation de ce Compte-Rendu par le BEx,</p>
<p>7. Présentation de l'esprit de la campagne de rentrée de septembre dans les clubs « <b>Pagayez en club</b> »</p>	<p>Dans le cadre du rebond post-COVID 19, une opération de communication « Pagayez en France » a été lancée fin juin. Un second volet était programmé, axé cette fois-ci sur les clubs et la rentrée de septembre, et intitulé « Pagayez en club ».</p> <p>Cette opération de rentrée devrait se décliner comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un guide de rentrée à destination des clubs/structures</li> </ol> <p>Ce guide (en cours de réalisation) sera proposé sous un format magazine facilement consultable. Il constituera un support de communication permettant de donner une vision claire et lisible des principaux programmes, dispositifs et aides proposés par la fédération (fonds d'aides, rénovation des licences, Pagaies couleurs, Sentiers nautiques, CanoeGo...). Il sera destiné à nos clubs/structures, mais également à nos partenaires publics et privés (actuels et</p>

	<p>futurs), ainsi qu'aux collectivités. Un débat s'engage sur le contenu de ce document de communication, avec un certain nombre de remarques.</p> <p>2. Un kit de Communication « Pagayez en club » (visuels affiches...) Comme pour la campagne « Pagayez en France », un kit « clubs » sera diffusé. Il comprendra des visuels pouvant se décliner sous différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidéo,</li> <li>- Affiches « personnalisables » avec des infos spécifiques du club,</li> <li>- Logo,</li> <li>- Bannières pour les sites internet.</li> </ul> <p>→ Validation de principe de cette action, sous réserves des remarques formulées par le BEx,</p>
<p>8. Position de la FFCK sur le report des championnats d'Europe 2020 d'Ocean Racing ET de Freestyle</p>	<p>À la suite de la pandémie de Covid-19, la FFCK a demandé et obtenu auprès de l'ECA, le report des championnats d'Europe d'Ocean Racing et de Freestyle, programmés respectivement à Cherbourg en septembre 2020 et à Vaires-sur-Marne en octobre 2020. La FFCK doit désormais soumettre à l'ECA des dates pour acter le report de ces événements.</p> <p><b><u>CALENDRIER DES EVENEMENTS DEJA PROGRAMMES EN 2021 ET 2022 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>2021</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Coupe du Monde de Descente à Treignac, 22 au 24 mai</li> <li>o Coupe de Monde de Slalom à Pau, 10 au 12 septembre</li> <li>o Tokyo-Vaires-Paris, octobre (à confirmer)</li> </ul> </li> <li>- <b><u>2022</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Championnats du Monde de Descente à Treignac, 2 au 5 juin</li> <li>o Championnats du Monde de Kayak Polo à Saint-Omer, 16 au 21 août</li> <li>o Championnats d'Europe de Sprint Junior &amp; U23 à Libourne, entre mi-juin et mi-juillet (candidature en cours)</li> <li>o Coupe du Monde de Slalom (en cours d'attribution)</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>CHAMPIONNAT D'EUROPE D'OCEAN RACING - CHERBOURG :</u></b> À la suite des différents échanges avec la commission nationale Ocean Racing (en lien avec le service Animation Sportive), l'organisateur propose (en accord avec le Service Evénements) que la compétition se tienne du <b>18 au 21 août 2021</b>, soit une semaine avant les championnats de France.</p> <p>Le BEX valide cette proposition de report de cette compétition pour la soumettre à l'ECA.</p> <p><b><u>CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FRESTYLE – VAIRES-SUR-MARNE :</u></b> Plusieurs solutions sont envisageables :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le report en octobre 2021 (en même temps que l'événement de retour des JOP) a un inconvénient avec l'organisation la même année, du championnat du Monde prévue à Nottingham du 13 au 17 juillet, avec des doutes sur la capacité des nations à enchaîner 2 compétitions majeures sur la même année.</li> </ol>

	<p>2) Proposition d'une candidature pour 2022, sachant qu'à la vue du calendrier prévisionnel des événements internationaux organisés en France, cette solution n'apparaît pas comme l'option la plus simple. Mais elle aurait le mérite de faciliter une participation large de l'équipe de France et des équipes étrangères.</p> <p>3) Annulation pure et simple de l'évènement.</p> <p>Le BEX souhaite que cette manifestation soit reportée en 2021 ou 2022 et pour cela propose aux services d'approfondir ces deux scénarii de report.</p>
<p>9. ECA Cup Descente en 2021</p>	<p>Le CDCK 57 organise un Sélectif National Sprint à Metz les 20 et 21 mars 2021. Il souhaite par la même occasion transformer cette course en ECA Cup pour valoriser l'organisation et promouvoir une course internationale sur ce bassin correspondant aux attentes des compétiteurs et à proximité de plusieurs pays européens.</p> <p>Le CDCK 57 est habitué à organiser des manifestations et, serait heureux de pouvoir ouvrir la compétition aux pays européens.</p> <p>Avis favorable de principe du BEx mais ceci doit être validé par le Conseil Fédéral et la décision finale revient à l'ECA qui sera seule à décider.</p>
<p>10. Certificat médical</p>	<p>Fin 2016, les dispositions relatives à la présentation d'un certificat médical, lors de la prise d'une première licence ont évolué dans le code du sport.</p> <p><b>Problématique :</b> Après 3 ans de mise en œuvre, nous nous apercevons qu'un nombre conséquent de données liées au CACI ne sont pas saisies sur l'Espace Club.</p> <p>En avril 2020, au niveau des licences Canoë Plus jeune, ce sont 1 657 certificats médicaux qui ne sont pas saisis.</p> <p>Chez les adultes en 2020, ce sont 4 674 certificats médicaux non saisis sur 16 383 licenciés Canoë Plus que ce soit au niveau d'une pratique loisir ou d'une pratique en compétition.</p> <p>Ce manque de saisie peut être expliquée par deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une méconnaissance des dispositions liées au CACI par les responsables de structure,</li> <li>- Le non-renouvellement automatique des certificats médicaux saisis en septembre lors du renouvellement automatique des licences en janvier 2021</li> </ul> <p>Deux solutions peuvent être envisagées pour pallier ce défaut de saisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relance auprès des responsables de structures pour rappeler l'obligation de saisie d'un certificat médical ou d'un QS-Sport,</li> <li>- Faire une étude auprès d'OBS pour permettre le renouvellement automatique du CACI lors d'une prise de licence à partir de septembre avec un CACI datant de moins d'un an. Ainsi le travail de saisie par le dirigeant serait simplifié.</li> </ul> <p>Le problème est aussi posé pour l'IA sport, l'assurance complémentaire de la MAIF.</p>

**Le Bex propose**

1. Qu'une information large soit faite à l'ensemble des structures
2. Que les modalités techniques de gestion de cette question dans notre système informatique soient étudiées dans le cadre du déploiement de la nouvelle politique de titre.
3. Que ces modalités soient adaptées aux évolutions à venir du code du sport et notamment la forte probabilité pour que les mineurs n'aient plus à produire de certificat médical.

**ETUDES du BUREAU EXECUTIF**

**1. Bilan PSF**

La FFCK dispose d'une enveloppe de 1 332 939 € répartie de la manière suivante par l'ANS :

- Enveloppe de base 2020 : 1 266 909€, dont Outre-Mer : 141 043€,
- Enveloppe complémentaire pour les clubs : 66 030€.

La FFCK et son groupe de pilotage, prenant en compte le cadrage de l'ANS, a proposé :

- CRCK : 302 276€ (22,7%),
- CDCK : 314 130€ (23,6%),
- Clubs métropolitains : 502 960€ (37,7%),
- Outre-Mer : 147 543€ (11,1%),
- Enveloppe complémentaire clubs : 66 030€ (5%).

Pour le moment, les dossiers sont à l'état « attente de décision ». Cette étape est gérée par l'ANS qui valide ou non la répartition des montants/actions.

Après cette étape, le CTN en charge du dossier, devra mettre les dossiers en état de paiement et éditer les conventions (dont les structures sont signataires) et présenter les RIB afin que les structures puissent recevoir leur subvention.

Note : un dossier n'est pas encore en « attente de décision » et bloque la procédure d'avancement.

Pour le PSF 2020 après une première estimation et en attente de la validation de l'ANS, la répartition globale (avec l'outremer + enveloppe complémentaire) est de 638 442 € pour les clubs soit 47,89%, 298 779 € pour les Comités départementaux soit 22,42% et de 395 738 € pour les comités régionaux soit 29,69%. Ces chiffres se décomposent pour les territoires ultramarins de 58 597 € pour les Clubs (38,78%) et de 92 646 € pour les Comités Régionaux (61,22%) et pour les territoires métropolitains de 579 725 € pour les clubs (49,06%), 298 779 € pour les Comités départementaux (25,29%) et 303 092 € pour les comités régionaux (25,65%).

L'Agence Nationale du Sport ayant proposé une enveloppe complémentaire spécifiquement pour les clubs, fait une analyse un peu différente en ne reprenant que l'enveloppe de base, soit 572 412 € pour les clubs (45,18%) et les sommes proposées pour les Organes déconcentrés représentent 23,58% pour les comités départementaux et 31,24% pour les comités régionaux. La part Club était en 2019, pour rappel de 38,4% et nous dépassons les 45% par rapport au taux visé de 50% qui reste l'objectif à atteindre pour 2024 selon les préconisations de l'ANS.

	<p>Un bilan sera réalisé dans le cadre de nos différentes instances afin de faire évoluer le dispositif. En effet, nous devons faire face à un effet de ciseau avec des moyens alloués restent sensiblement les mêmes et des besoins exprimés clubs ou comités départementaux qui s'accroissent. Dans ce contexte, et afin d'éviter le saupoudrage, il conviendra de définir avec les comités dans le cadre du conseil des territoires la meilleure stratégie à mettre en place pour surmonter cette difficulté.</p> <p>A noter que l'annonce tardive par l'ANS de l'enveloppe attribuée - 4 mars au lieu de janvier initialement prévu - ne facilite pas la gestion du PSF.</p>
<p>2. Tenue des CTSP</p>	<p>Un retour est fait sur la tenue des Conférences Territoriales des Sports de Pagaie, pour lesquelles, un membre du BEx et un de la DTN étaient présents à titre consultatif, pour la répartition des enveloppes entre les clubs et les Comités Départementaux.</p> <p>Pour rappel le dispositif prévoyait :</p> <p>Pour les comités régionaux et départementaux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un filet de sécurité : les comités avaient une proposition de subvention de base d'un montant au moins égal à 88% du montant perçu précédemment.</li> <li>2. Les 12% ont été utilisés pour             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Augmenter la part allouée aux clubs</li> <li>b. Réduire les inégalités entre les régions en s'appuyant sur des critères objectifs (nombre de clubs, de licenciés, de cadres formés, d'athlètes en liste haut niveau etc.).</li> </ol> </li> </ol> <p>Pour les clubs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une dizaine d'indicateurs ont été émis en place (nombre de licenciés, de cadres formés, de manifestations organisées, d'athlètes en liste haut niveau, pagaies couleurs délivrées, etc.)</li> <li>2. Les comités ont pu s'appuyer sur ces indicateurs afin de faire leur proposition d'affectation des moyens.</li> </ol> <p>Les CTSP ont été très différentes entre une région disposant de 5 000 €, et une autre avec près de 160 000 €. Certaines régions ont augmenté la part club en réduisant les parts départementales et même régionales. Nous rappelons qu'un filet de sécurité à 88% de la somme 2019 avait été conservé pour tous les organes déconcentrés.</p> <p>Le financement des Pôles Espoir et des Centres locaux d'entraînement - CLE- a été abordé dans les questions diverses avec le constat qu'à ce jour, le financement des filières d'accès au haut niveau dans le cadre du PSF n'est possible qu'au niveau du comité régional (Pôles Espoirs) et non des comités départementaux (CLE).</p> <p>Les points d'amélioration du fonctionnement des CTSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la formation des référents : La présence de l'ensemble des référents aux sessions de formation est essentielle. Des difficultés sont apparues dans des régions où ces référents n'avaient pas pu assister à ces réunions.</li> <li>• La concertation entre comités régionaux et comités départementaux en amont de la tenue de la CTSP afin de préparer les propositions de répartition entre CDCK et entre clubs.</li> <li>• Le respect des éléments de cadrage de l'ANS et de la FFCK</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication systématique des éléments de répartition en amont de la CTSP aux membres de la CTSP.</li> <li>• L'accompagnement des clubs dans la rédaction de leurs projets d'action (projet et partie comptable).</li> <li>• Poursuivre les actions de communication de façon large afin de veiller à la bonne compréhension et la bonne maîtrise du dispositif.</li> </ul>
--	--

<b>INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
<p>1. Point Direction Développement Formation - suivi des projets</p>	<p>La programmation des dossiers de la Direction du Développement et de la Formation est présentée avec le lancement en juin du développement d'Orange Business System pour la rénovation des licences et du système d'adhésion 2021, en même temps que celle du système Pagaie Couleurs. Une expérimentation sur 15 structures de Canoëgo a été lancée début juillet, pour envisager une généralisation au mois de janvier 2021. Le logiciel de gestion d'un club de « Monassofacile » devrait pouvoir être lancé en septembre à la suite de la signature du contrat avec la Maif et l'appel d'offre pour le développement de l'appli mobile a été lancé début juin. Enfin l'ingénierie de la rénovation des labels sera lancée en novembre. Les tests des nouvelles formations comme le Moniteur Eau Calme, le Guide fédéral et les Pagaies Couleurs Jeune démarreront en octobre. Le site Web sur les Sentiers Nautiques devrait être opérationnel en octobre.</p>
<p>2. Mise à disposition données EVO pour la FFCK</p>	<p>La FFCK souhaite développer un Système d'Informations Géographique (SIG) et inclure des données relatives aux parcours d'Eaux vives français. Pour cela elle a fait appel à un partenariat avec les propriétaires du site Web "Eauxvives.org" pour une mise à disposition des données dont ils disposent sous des conditions et sous une forme technique, précisées.</p> <p>Mise à disposition des données brutes accessibles 24h/24 et protégées par une authentification. La FFCK pourra mettre en forme ces données « brutes » comme elle le souhaite au travers d'une présentation sous forme de page web ou de cartographie.</p> <p>Eauxvives.org demandera un engagement dans la protection de ses données. Toutes les données exposées sont la propriété d'Eauxvives.org et ne pourront donc pas être diffusées à un tiers sans autorisation. Aucune donnée ne devra être enregistrée sur le site de la FFCK. L'origine des données devra être précisée de manière explicite et visible pour chacune des données exposées. Un lien est possible avec la rivière ou le parcours original via l'adresse web fournie dans la collection des données exposées. Cela permettra aux internautes de la FFCK d'aller consulter le détail des topos et les derniers commentaires, modifications et les signalements de dangers.</p>
<p>3. Appel à Projet FDJ "Performance pour Elles"</p>	<p>La Française des Jeux (FDJ) poursuit ses engagements dans l'accompagnement du développement du sport au féminin. Cette année encore (3ème édition) le Groupe a choisi de récompenser cinq fédérations qui développent un projet de performance olympique et paralympique pour leurs adhérentes dont la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.</p>



	<p>Dans le cadre du développement de la pratique sportive féminine, la FFCK souhaite présenter et pouvoir sélectionner des femmes dans toutes les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Pour la nouvelle épreuve de pirogue, le Va'a, la catégorie VL2 fait son apparition aux Jeux Paralympiques à Tokyo. Elle correspond à une catégorie de handicap médian pour notre discipline et nous souhaitons ainsi mettre en œuvre une opération : "ÉGALITÉ DE CHANCES POUR LES VAHINÉS". C'est sous les couleurs de la France que les rameuses (et rameurs) de Polynésie peuvent concourir aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Il en est de même pour toutes les collectivités d'outre-mer (COM), La Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna. C'est au titre de l'égalité des chances de pratique et de réussite que nous proposons ce projet d'accompagnement spécifique tourné vers nos territoires ultramarins du Pacifique et vers nos rameuses et leurs cadres. Ce projet d'accompagnement des "rameuses" vers Paris 2024, s'adressera à terme à tous les territoires d'outre-mer (COM et DROM) désireux de s'engager dans ce projet et cette dynamique. Le financement FDJ 2021 servira au lancement et à la mise en œuvre de ce projet humain ambitieux.</p>
<p>4. Contrat "monassofacile"</p>	<p>Dans le cadre de son soutien auprès des associations, la MAIF propose de signer une Convention avec la FFCK pour une proposition de promotion et de diffusion de l'outil « Monassofacile », outil à destination des clubs à tarif réduit, pour une durée de 12 mois, reconductible, permettant de gérer les licenciés, les comptes de la structure en relation avec l'établissement bancaire ainsi que l'établissement des documents de synthèse en fin d'année (Compte de Résultat, Bilan). De plus l'outil permet de réaliser des envois de mails en masse en respectant la RGPD, la création de site internet complétés par des outils collaboratifs. Plusieurs clubs utilisent déjà cet outil et le trouvent pertinent au regard de leurs besoins.</p> <p>Au travers de cet outils les objectifs visés sont notamment les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire la charge administrative de travail de nos dirigeants de club</li> <li>2. Répondre aux besoins de gestion administrative des clubs</li> <li>3. Avoir une homogénéité des outils informatiques utilisés par les clubs</li> <li>4. Avoir un partenariat permettant de faire évoluer cet outil pour l'adapter à nos besoins</li> <li>5. Mettre à disposition des clubs un outil de gestion à moindre coût</li> <li>6. Favoriser le lien avec nos systèmes informatiques et nos bases de données.</li> </ol>
<p>5. Guide de recommandations pour les Manifestations Sportives à partir de fin Aout 2020</p>	<p>Les dernières instructions gouvernementales permettent d'envisager progressivement la reprise des manifestations sportives.</p> <p>Pour accompagner les organisateurs dans cette nouvelle phase, la Fédération Française de Canoë kayak et des Sports de Pagaie a décidé d'éditer un guide des recommandations. Le document proposé est encore un document de travail pour présentation aux membres du BEx, pour avis.</p> <p>De ce fait, les mesures suivantes devront être appliquées en plus des règlements sportifs de la FFCK.</p> <p>Néanmoins, les recommandations gouvernementales et/ou des autorités locales prévalent sur les recommandations fédérales.</p> <p>En cas de besoin et d'évolution de la crise sanitaire, les recommandations détaillées dans ce document, seront amendées en conséquence.</p>

La distanciation physique est à appliquer sur l'ensemble des manifestations sportives.  
Le port du masque est vivement recommandé sur l'ensemble des sites et sera obligatoire dans les espaces fermés.

Fin du BEX à 21 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

